

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Les premières étoiles du général Pétaïn. — IV Les gloires et les utilités du célibat ecclésiastique et religieux. — V Le curé Deslauriers de Saint-Antoine de New Bedford

**AU PRONE**

Le dimanche, 9 juillet

On annonce :

La solennité du sacré Coeur de Jésus ;

Dans quelques églises, la solennité du titulaire (à la place de celle du sacré Coeur de Jésus alors remise au 23 juillet).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 9 juillet

*Si l'église n'est pas consacrée :*

Messes basses du IV dim. après la Pent.; **semid.**; 2e or. **A cunctis**, 3a au choix du célébrant; préf. de la Trinité.

*Si l'église est consacrée :*

**Messes basses**

(Excepté celle du curé) de la Dédicace, **double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim.

**Messe chantée**

(Même celle du curé) des saints Pierre et Paul, **double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. des Ap.; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres chantées des Ap., mém des saints Sept Frères et du dim.

*Dans les églises consacrées on allume, le jour de la solennité de la Dédicace, douze cierges, fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême.*

*Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.*

*Depuis 1915, la fête de la Dédicace a lieu, en cette province de Montréal, le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, en un autre jour, dans toutes les églises, la Dédicace de*